

# Comment se passent les élections municipales ?



Tous les 6 ans, les Français élisent les maires, leurs conseillers municipaux et communautaires. **Selon le nombre d'habitants dans la commune, les règles du vote sont différentes.**

## Nous votons pour une liste

Les habitants ne votent pas directement pour le maire, mais pour un **groupe d'hommes et de femmes** qui sont prêts à s'engager pour leur commune et souhaitent devenir conseillers municipaux.

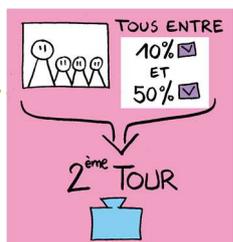


## Dans les communes de plus de 1 000 habitants

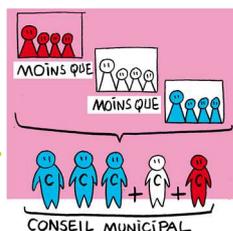
Les habitants doivent **voter pour une liste.**



**Si une liste obtient plus de la moitié des voix**, il n'y a pas de 2<sup>ème</sup> tour (vote organisé le dimanche suivant). Elle a le droit à la moitié minimum des postes de conseillers municipaux de la commune. Mais si elle a obtenu, par exemple, 70 % des voix, elle gagnera encore d'autres postes de conseillers municipaux. Les listes qui ont gagné plus de 5 % des voix se partagent les autres places. Plus elles ont obtenu de voix, plus elles ont de conseillers municipaux.



**Si aucune liste n'a obtenu la moitié des voix ou plus**, les électeurs votent une 2<sup>ème</sup> fois le dimanche suivant. Seules les listes qui ont gagné plus de 10 % des voix peuvent participer au 2<sup>ème</sup> tour. Ces listes peuvent changer. Elles peuvent s'unir avec des candidats d'autres listes (si elles ont obtenu plus de 5 % des voix).

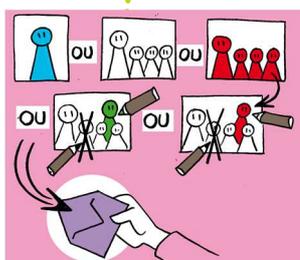
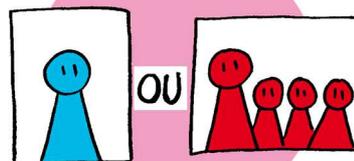


**La liste qui obtient le plus de voix** a, au minimum, la moitié des conseillers municipaux de la commune. **Les autres listes** qui ont obtenu plus de 5 % des voix se partagent, selon leurs résultats, les autres conseillers municipaux.



## Dans les communes de moins de 1 000 habitants

Les candidats peuvent se présenter **seuls ou en groupes**.



Les électeurs peuvent **enlever des noms d'une liste et en ajouter d'autres** venant d'une autre liste.

Ensuite, on compte le nombre de votes gagnés par chaque candidat.



Pour être élu conseiller municipal au premier tour, il faut :

- obtenir plus de la **moitié des voix**
- que ces voix représentent un **quart des personnes inscrites** sur les listes électorales.

Si tous les conseillers municipaux ne sont pas élus dès le premier tour, un deuxième vote est organisé le dimanche suivant. Ceux qui obtiennent le plus de voix deviennent conseillers municipaux.

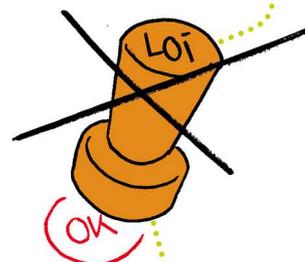


## Égalité femmes / hommes

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, les listes doivent proposer le même nombre de femmes et d'hommes. Si la première personne sur la liste est une femme, la 2<sup>ème</sup> doit être un homme, la 3<sup>ème</sup> une femme, la 4<sup>ème</sup> un homme... L'objectif est que les femmes et les hommes soient aussi nombreux au conseil municipal et que les femmes aient des responsabilités comme les hommes.

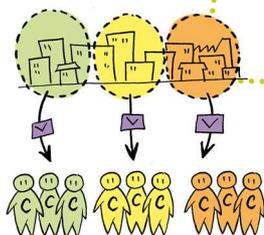


Dans les communes de moins de 1 000 habitants, il n'y a pas de règles sur le nombre de femmes et d'hommes.

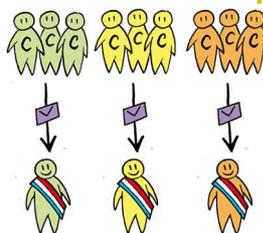


## Et à Paris, Marseille et Lyon ?

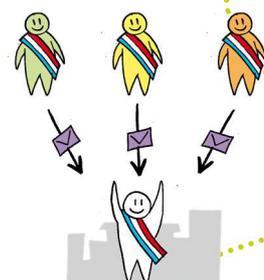
Ces très grandes villes sont partagées en **arrondissements** (regroupements de quartiers).



Les habitants votent pour élire des conseillers d'arrondissement qui vont choisir un **maire d'arrondissement**.



Une partie d'entre eux seront **conseillers municipaux** pour toute la ville. Ils **éliront alors le maire** de Paris, de Lyon ou Marseille !



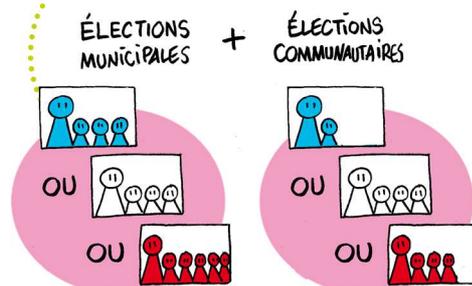
## Élection des conseillers communautaires

Les électeurs voteront aussi pour des **conseillers communautaires**.

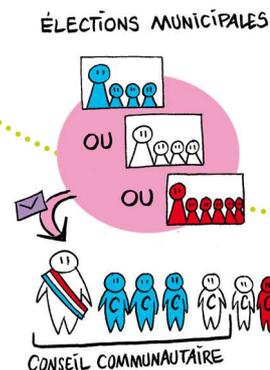


Dans les communes de plus de 1 000 habitants, il y aura **2 listes** sur le bulletin de vote :

- la liste des candidats aux élections municipales
- la liste des candidats aux élections communautaires (ils doivent tous être aussi candidats aux élections municipales)



Dans les communes de moins de 1 000 habitants : il y aura **une seule liste**, celle des candidats aux élections municipales. Les conseillers communautaires seront ensuite choisis, dans l'ordre de la liste (le maire puis les adjoints...).



## Élection du maire, des adjoints

Le premier conseil municipal doit être organisé dans la semaine qui suit l'élection. **Les conseillers municipaux élisent le maire** (presque toujours, c'est le premier nom de la liste gagnante), les adjoints (les suivants sur la liste) et les conseillers communautaires.

